

L'ISLE ENSEMBLE

Pour une ville modèle d'engagement et de résilience

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier et pour l'attention portée aux enjeux climatiques auxquels notre ville de l'Isle-sur-la-Sorgue est déjà confrontée. Les phénomènes que vous évoquez — vagues de chaleur, sécheresses, précipitations extrêmes — constituent désormais une réalité durable qui impacte directement la vie quotidienne des l'Isloises et des l'Islois.

Notre équipe est pleinement consciente du rôle central que les collectivités locales doivent jouer face à cette urgence climatique, notamment en matière d'adaptation, de protection des populations et d'aménagement du territoire. Ces actions ne peuvent être menées efficacement qu'en associant étroitement les acteurs locaux, les citoyennes et les citoyens.

Dans ce cadre, nous saluons votre démarche fondée sur le Plan national d'adaptation au changement climatique de mars 2025 et engageons ce dialogue avec un esprit d'écoute, de transparence et de responsabilité.

Les éléments qui suivent constituent des réponses aux différents items sur lesquels nous sommes questionnés. Ils ne constituent pas l'intégralité du programme de la liste L'ISLE ENSEMBLE sur la thématique environnementale. Notre équipe, si elle est élue, s'attachera à mettre en œuvre, selon les possibilités budgétaires, l'essentiel des propositions ci-après. Deux projets seront prioritairement engagés ou poursuivis :

- *La poursuite du projet de prévention des inondations au regard du schéma directeur pluvial de Saint-Antoine via la création et le redimensionnement des réseaux d'eaux pluviales et la réalisation de bassins de rétention.*
- *La préservation de la Sorgue avec la requalification de l'avenue du Partage des eaux et l'installation d'un second barrage filtrant.*

Pierre Gonzalvez et l'équipe « L'ISLE ENSEMBLE »

RECORDS DE CHALEUR

■ Protéger les populations aux fortes chaleurs

Informier & sensibiliser la population aux risques et aux bons réflexes sur la base du DICRIM que nous nous engageons à mieux faire connaître au travers de campagnes de communication.

Développer la communication sur les gestes de confort d'été destinés à renforcer la résilience locale face aux canicules et à lutter contre le « tout-climatisation ».

Entretenir un lien de proximité avec les populations les plus fragiles à travers une veille active auprès du registre des personnes vulnérables, tenu par le CCAS.

Poursuivre les campagnes d'information sur le dispositif d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat via l'OPAH-RU, en direction des propriétaires privés. Informer sur la possibilité pour eux d'obtenir des

subventions pouvant atteindre de 25 à 70% du montant HT des travaux, des déductions fiscales ou encore des primes telles que « éco énergie ».

Poursuivre les campagnes d'information sur le dispositif d'aide « Ma Prime Rénov » porté par l'Agence Locale de Transition Énergétique (ALTE) pour la réalisation de travaux individuels de rénovation énergétique. Il existe cependant une incertitude sur la poursuite de ce dispositif par l'Etat. En cas d'une évolution négative des aides de l'Etat, la Communauté de communes étudiera une autre alternative pour poursuivre les accompagnements.

Poursuivre les travaux d'isolation et de sobriété énergétique déjà mis en œuvre dans les bâtiments publics, et encourager les entreprises du privé et les bailleurs sociaux à faire de même.

Continuer à encourager les particuliers et les entreprises à planter plus d'arbres et plus de végétaux aux abords de leur habitat, à l'instar du programme « Jardinons nos rues » mis en œuvre depuis 2019. Une action de la Communauté de communes pour accompagner les entreprises sera soutenue.

Poursuivre l'application du concept de « ville éponge » (ou jardins pluviaux) comme solutions naturelles dans le système de drainage urbain.

Accompagner et soutenir la Communauté de communes dans son projet de réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique (démarche TACCT, Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) de l'ADEME.

Accompagner la Communauté de communes dans l'élaboration d'un plan d'actions et d'adaptation au changement climatique spécifique au territoire intercommunal en tenant compte des vulnérabilités identifiées et des exigences réglementaires. Suivre et évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre.

■ Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement

Poursuivre la dynamique de désimperméabilisation et de renaturation des cours écoles et de leurs abords engagés depuis plusieurs années (école de musique, 2021, école primaire de Petit-Palais et parvis de l'école élémentaire Lucie Aubrac, 2025). Plusieurs projets sont à l'étude pour les années à venir.

Poursuivre les différents projets de végétalisation des cours d'école, à l'instar des projets concernant la cour de l'école élémentaire Lucie Aubrac et l'école maternelle des Vallades (pergolas végétalisées).

Achever le déploiement de la climatisation dans les deux seules écoles encore non pourvues (écoles du Centre et de Lucie Aubrac), tout en sensibilisant à une utilisation raisonnée de celle-ci.

Veiller à une adaptation au climat des programmes d'activités des centres de loisirs.

Développer les projets et travaux participatifs avec les écoles (cf. plantation d'arbres sur l'île Saint-Jean fin 2025).

■ Adapter les logements au risque de fortes chaleurs

Continuer à soutenir les programmes d'aides à la rénovation énergétique déjà en œuvre (Ma Prime Rénov par la ALTE, OPAH RU) et poursuivre les campagnes d'information à leurs sujets.

Poursuivre le travail municipal de lutte contre les îlots de chaleur, notamment mené en centre urbain, en renaturant à l'aide d'essences résistant aux montées de températures.

Suivre et évaluer les résultats d'expérimentations menées sur le territoire communal dans la construction de logement à énergie positive (Seul sur Mars®).

Mener des campagnes de sensibilisation sur la nécessaire végétalisation des abords de logements dans un objectif de rafraîchissement de l'habitat (*via* notamment le dispositif « Jardinons nos rues »).

■ Végétaliser les villes

Poursuivre un travail de végétalisation et de renaturation mené depuis plusieurs années (20 000 arbres en Vaucluse et chemin de l'école d'agriculture [2019], skate-park [2020], Annexe [2023], place rose Goudard [2024], avenue Marius Jouveau [2025]. Systématiser un projet de renaturation adapté dans chaque chantier de réhabilitation.

Préserver et amplifier quand cela est possible, la surface de parcs et d'espaces verts.

Poursuivre la végétalisation du parc de sports urbain (espace de centralité du skatepark) et des cours d'écoles.

Entretien et préserver la ripisylve sur les berges de la rivière et créer plus de haies en zone agricole (favoriser le développement de la biodiversité et le drainage de l'eau pendant les orages).

Réaménager le quartier des Capucins de façon durable : création d'un parking désimperméabilisé, végétalisation et création d'espaces verts.

Renouveler l'adhésion au dispositif départemental de végétalisation désormais intitulé « 50 000 arbres en Vaucluse » pour en faire bénéficier nos espaces publics.

Mettre en place un projet de végétalisation de la nouvelle plaine sportive de l'hippodrome.

■ Assurer le développement des transports en commun et des mobilités douces

Prioriser la poursuite d'une politique forte en faveur des modes actifs en créant de nouvelles pistes cyclables (projets en cours en lien avec la Via Venaissia et la communauté de communes). Appuyer la mise en œuvre du schéma des modes actifs intercommunal et engager une réflexion sur la création d'une liaison cyclable sécurisée entre le centre-ville et Petit-Palais et le centre-ville et Velorgues en prenant en considération les impératifs d'entretien du canal.

Accompagner les initiatives de transport de personnes à vélo en assurant leurs bonnes conditions de circulation.

Encourager le covoiturage déjà en œuvre *via* le dispositif intercommunal Blablacar Daily en renforçant la communication à cet égard et les déplacements à pied, eux aussi déjà valorisés à travers l'élaboration en 2023 d'un plan piéton « L'Isle à pied ».

Soutenir le service de navette communale « Mobil'Isle » mis en œuvre par le CCAS au profit des habitants pour la réalisation de déplacements locaux.

Etudier la mise en place d'une navette électrique de rotation entre le centre-ville et les parkings gratuits ainsi que certains quartiers éloignés, en période de forte demande, afin de diminuer le nombre de véhicules au centre-ville et les émissions de CO2.

Requalification de l'avenue du Partage des Eaux. Projet porté par la Ville avec le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) et la Communauté de communes. Les travaux consistent en : un aménagement sécurisé pour les déplacements vélos et piétons, une restauration des berges nécessaires à ce projet de requalification, une réfection de chaussée et une modernisation de l'assainissement.

■ Former les agents communaux aux enjeux de l'adaptation climatique

Poursuite du plan de sobriété énergétique mis en place dans les bâtiments municipaux en 2021 suite à l'explosion des coûts de l'énergie (ajustement des températures, optimisation des usages, modernisation des éclairages sportifs) et sensibilisation des agents municipaux.

Continuer à sensibiliser les agents communaux aux gestes de bonnes pratiques (exemple : fourniture en 2021 de gourdes en aluminium aux agents de terrain pour réduire l'usage du plastique et donc l'empreinte carbone de la collectivité).

Déployer un vaste plan de formation aux enjeux de l'adaptation climatique (mieux informer et partager l'information et la réglementation OLD, risque inondation, risque incendie), les services étant déjà particulièrement sensibilisés au sujet du réchauffement climatique.

■ Mobiliser les populations locales sur l'importance du développement durable et ses bénéfices

Poursuivre et développer les actions pédagogiques menées en direction du public scolaire : opérations de plantations et végétalisations, ateliers de concertation en classe et soutien actif au programme Les Sorgues à l'école du Syndicat Mixte Bassin des Sorgues.

Réactiver le conseil municipal des enfants pour former des citoyens responsables dès le plus jeune âge, intégrer la voix des enfants face aux enjeux du changement climatique, à la politique locale de l'environnement, à la protection de la biodiversité. Encourager des actions concrètes et visibles en matière de développement durable et renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle.

Poursuivre les manifestations d'informations et de sensibilisation à l'occasion par exemple du festival de la Sorgue (de plus en plus d'ateliers éducatifs sont proposés).

Poursuivre l'organisation de 2 opérations de nettoyage annuels de la rivière, des massifs et de l'environnement (mobilisation de nombreux enfants avec leurs parents, d'entreprises et d'associations à l'occasion de ses événements devenus incontournables).

Continuer à développer la communication et la collaboration avec les associations investies dans la protection de l'environnement.

SÉCHERESSE DÉVASTATRICE

■ Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation :

La grande majorité des incendies étant d'origine humaine, il importe de prioriser la prévention. Les outils communaux que sont le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont pour cela indispensables afin :

- D'Identifier les zones à risques
- D'Informar la population
- D'Organiser la réponse face à un incendie et protéger la population
- D'Apporter information, conseil, aide et soutien aux habitants

Parmi les orientations, il s'agira pour l'équipe municipale d'impulser la mise en œuvre de campagnes de communication régulières pour mieux faire connaître le DICRIM et le PCS.

Poursuivre le soutien aux acteurs essentiels de la lutte contre les incendies : les Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF) *via* une redevance et une adhésion renouvelée ainsi que la collaboration avec le Syndicat Mixte Forestier et les pompiers.

Appuyer les missions communautaires de débroussaillage annuel dans les massifs des chemins communaux (état des lieux des zones à risques en collaboration avec le syndicat mixte forestier).

Soutenir les actions du Syndicat Mixte Forestier, notamment dans le relai de communication de sa dernière plaquette de communication (mise à jour selon le dernier arrêté) sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Mettre en place une politique forte pour prévenir et sensibiliser aux risques incendie, telle que déjà impulsée (trois agents dont un recruté en 2025) pour renforcer ce pôle qui veille à informer sur les obligations de débroussaillage (OLD) et à verbaliser en cas de non-respect.

Poursuivre l'étroite collaboration entretenue depuis plusieurs années avec le SDIS dans la mise en œuvre d'exercices réguliers sur le territoire.

Poursuivre l'écopâturage, une stratégie écologique déjà mise en œuvre par l'équipe municipale, complémentaire aux actions humaines afin de diminuer la quantité de végétation inflammable (combustible), de créer des ruptures naturelles dans le paysage qui ralentissent ou limitent la propagation du feu et d'assurer un entretien continu et durable du paysage. L'écopâturage s'intègre ainsi dans une stratégie globale de prévention des feux, notamment dans les zones boisées et de garrigue à haut risque.

Intégrer systématiquement des critères de résistance au feu et au changement climatique dans ses choix de plantations, de reboisement post-incendie et d'aménagements végétalisés, en faveur d'essences adaptées au climat méditerranéen et protectrices des populations.

Continuer à encourager le broyage à domicile, nouvelle action mise en œuvre par la communauté de communes, pour supprimer le brûlage des déchets verts, réduire la quantité de végétation sèche inflammable, protéger les zones habitées proches des forêts, favoriser des sols plus humides et moins combustibles, et responsabiliser les habitants face au risque feu.

Continuer à communiquer sur la présence d'une plateforme à déchets verts sur le site de la déchèterie intercommunale comme une véritable alternative sécurisée et gratuite au brûlage des déchets verts.

■ **Préserver la ressource en eau face au changement climatique et contribuer au Plan Eau (approvisionnement, écoulement, absorption par les sols)**

Vers une « ville éponge » pour restaurer le cycle naturel de l'eau

Consolider la stratégie de désimperméabilisation déjà mise en œuvre par l'équipe municipale (école de musique, école de Petit-Palais, réhabilitations diverses)

> Agir sur la porosité : poursuivre le retrait des revêtements étanches pour rendre au sol sa fonction première d'infiltration.

> Généraliser les solutions fondées sur la nature : étendre l'usage déjà en œuvre à l'Isle-sur-la-Sorgue des « arbres de pluie », des « noues paysagères » et des « sols souples » (copeaux) pour capter l'eau là où elle tombe.

> Innover par la veille technologique : maintenir une recherche active sur les nouveaux matériaux et techniques de drainage pour enrichir la palette d'outils de la « ville éponge ».

L'urbanisme comme bouclier écologique

> Imposer la biodiversité dans le bâti : garantir un pourcentage de pleine terre et d'espaces verts dans chaque nouveau projet de construction pour éviter l'artificialisation.

Gérer rigoureusement la demande et le gaspillage

Soutenir le Syndicat Durance Ventoux : faciliter les opérations de détection de fuites et de modernisation des canalisations pour confirmer la baisse de consommation globale.

Maintenir les installations de distributions en état (plan de renouvellement des canalisations d'eau potable).

Exemplarité municipale : poursuivre l'optimisation des équipements communaux (suppression des bouches de lavage inutiles au centre-ville, renouvellement complet du parc de compteurs).

Mettre en œuvre la récupération des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration (STEU) pour l'arrosage des stades, le nettoyage des rues et la défense incendie.

Inciter les particuliers à la récupération des eaux de pluie *via* une aide financière à l'acquisition de récupérateurs d'eau (comme cela a été mis en place pour l'acquisition de composteurs et des vélos).

Assurer le respect strict des restrictions préfectorales lors des épisodes de sécheresse.

Protéger l'écosystème et préserver la santé de notre rivière

La ripisylve, l'infrastructure naturelle des berges de notre rivière, doit être protégée.

> Sauvegarder le bouclier thermique : gérer et restaurer la végétation et consolider les berges de notre rivière pour maintenir la fraîcheur de l'eau, favoriser le développement des insectes, de la biodiversité et protéger les mammifères, les oiseaux et la faune du milieu aquatique.

> Activer le filtre naturel : utiliser la puissance épuratrice de la ripisylve pour barrer la route aux pollutions diffuses avant qu'elles n'atteignent la rivière.

> Proposer une réponse au besoin de baignade et de rafraîchissement en période de forte chaleur pour préserver la rivière et la biodiversité avec la création d'un centre aquatique intercommunal

dimensionné non seulement au besoin du savoir nager pour les enfants des 5 communes mais aussi à l'accueil et au rafraîchissement des habitants ainsi que de nos visiteurs.

Sécuriser la ressource à la source

- > Protéger les captages : collaborer étroitement avec le Syndicat Durance Ventoux pour garantir l'étanchéité sanitaire de nos points de prélèvement.
- > Auditer les usages : accompagner le Syndicat Mixte Bassin des Sorgues (SMBS) dans la sensibilisation, le recensement précis des populations et des activités humaines sur le plateau afin d'identifier les différentes sources de consommation qui peuvent impacter la qualité de l'eau.
- > Remise en place d'un plan d'analyse et de suivi de la qualité de l'eau de la Sorgue (*via* le SMBS, en plus des analyses déjà réalisées par l'Agence de l'eau et par le département).
- > Avec la collaboration du Syndicat Mixte Bassin des Sorgues (SMBS) installation d'un deuxième barrage flottant sur la Sorgue pour récupérer tous les déchets flottants qui polluent la Sorgue et qui finissent dans la mer.

Culture de l'eau : sensibiliser et transmettre

- > L'école de la rivière : soutenir activement les programmes pédagogiques comme « Les Sorgues à l'École » pour former les jeunes générations aux enjeux de l'eau.
- > Partage des connaissances : porter une communication transparente sur l'état de la ressource et les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des habitants et usagers du bassin.

■ Contribuer à la préservation de l'agriculture locale pour alimenter en boucle courte la population

Lutter contre la spéculation et l'artificialisation des terres en surveillant et en préemptant *via* la SAFER certains fonciers agricoles.

Promouvoir et privilégier les circuits courts : continuer à assurer un soutien concret et régulier au marché agricole de Petit-Palais par un soutien logistique, organisationnel et de communication et encourager toutes les ventes en circuits courts proposés par les agriculteurs.

Poursuivre fermement l'engagement de l'équipe municipale dans une alimentation de qualité au profit des élèves des écoles l'Isloises par une application des différents dispositifs et lois existants dans ce domaine, principalement la loi EGALim et le Plan Nation Nutrition Santé (PNNS). Pour l'année 2024, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a déclaré 56% en produits de qualité (dont 39 % en bio) et 44% de produits dits conventionnels, soit 6 points de pourcentage de plus que le seuil recommandé.

Poursuivre la mise à disposition, par voie de convention, d'un terrain agricole par la Ville au profit du lycée agricole La Ricarde pour y réaliser des missions de formation agricole et encourager la culture de légumes au profit de la restauration scolaire.

Sécuriser l'avenir des exploitations, protéger les zones de captages et la qualité de l'eau et participer à la préservation d'une ceinture de fraîcheur contre le réchauffement en sacrifiant plusieurs terres agricoles *via* le PLU.

Agir simultanément sur la santé publique, l'économie locale et la protection de l'environnement en subventionnant les Associations de Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).

PRÉCIPITATIONS TORRENTIELLES

■ Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques

Sensibiliser de façon appuyée et régulière aux risques majeurs à travers le DICRIM et le PCS (dernières révisions réalisées en 2025).

Poursuivre le projet de prévention des inondations (2011-2031) au regard du schéma directeur pluvial qui s'est notamment concrétisé en 2019 par des études sur le quartier de Saint-Antoine. Depuis 2020, nous réalisons chaque année une tranche de travaux et d'investissements, qui portent essentiellement sur la création et le redimensionnement des réseaux d'eaux pluviales et la création de bassins de rétention. Au total, plus de 1,9 millions d'euros sur le quartier de Saint-Antoine sont prévus, sans aide ni subvention extérieure.

Mettre en place un plan de curage systématique en poursuivant le nettoyage régulier des ruisseaux, des avaloirs et des bouches d'égout situés sur le domaine public pour garantir leur pleine capacité avant chaque orage.

Informers, sensibiliser et vérifier que les propriétaires respectent l'obligation d'entretien de l'intérieur des fossés pour éviter les risques de débordements à l'occasion de orages.

Lutter contre l'obstruction en sensibilisant les citoyens sur le fait que jeter des déchets bouche les grilles d'évacuation, multipliant le risque d'inondation localisée de leur propre rue.

■ Protéger la population des désordres sur les bâtiments, notamment liés au retrait-gonflement des argiles

Imposer des règles de construction strictes dans les zones identifiées comme à risque (études) sur la base d'un PLU, à jour sur la question du RGA.

Accompagner les sinistrés dans la reconnaissance de catastrophe naturelle et la déclaration de sinistres.